

COMMUNE DE CHAMBILLY

Procès-verbal

Séance du 04 Mars 2026

Date de convocation : 23 Février 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre du mois de Mars à dix-neuf heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Thierry NIGAY, Maire.

Présents : M. Thierry NIGAY, Mme. Nadine CLOZEL, M. Renaud ROUSSEAU, Mme. Valérie FOUCTEAU, M. Christophe PEGON, M. Sébastien RECORBET

Excusés : Mme Noémie ZAREBA, Yann MAYENSON, Stéphanie DA SILVA, M. Maurice DEGOUT, M. Vincent LIEUTARD, M. Roger DELORME,

Secrétaire de séance : Mme. Valérie FOUCTEAU

Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 Novembre 2025 :

A l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du 26 Novembre 2025 est approuvé.

ORDRE DU JOUR

Délibérations

- Tarifs assainissement 2026
- Achat ordinateur secrétariat mairie
- Avenant convention SIG
- Participation employeur « santé »
- Vote CFU commune et assainissement
- Affectation résultats commune et assainissement
- Convention prestation ADS (instruction urbanisme)
- Convention CTG (convention territoriale globale)
- Demande subvention classe découverte école de Marcigny
- Participation financière tuyau et regard

Infos / débats :

- Prépa budgets
- Démission d'un agent
- devis micro broyeur
- questions diverses

Délibérations

TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2026 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, pour l'année 2026 :

ACCEPTE de maintenir la part fixe à 50 € par an

DECIDE de maintenir à 1,40 € le tarif du m³ d'eau consommé

DECIDE d'appliquer le taux de 0.08€ /m³ d'eau consommé pour la redevance performance des systèmes d'assainissements collectif.

Achat ordinateur secrétariat de mairie :

L'ordinateur du secrétariat n'est plus assez performant pour les nouveaux logiciels, notamment COSOLUCE, qui n'assure plus la maintenance sur Windows 10. Il faut impérativement faire la migration vers windows 11 ce qui est impossible avec l'ordinateur actuel qui est obsolète. Monsieur Le Maire propose un devis de la société ITD pour un montant de 1 585.20€ TTC. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le devis d'ITD et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Avenant convention SIG :

Il est demandé d'approuver l'avenant à la convention de mise à disposition du système d'information géographique, autorisant l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire à partager les données dont la commune de Chambilly est propriétaire dans le cadre des partenariats conclus avec des acteurs publics ou privés de l'ingénierie territoriale.

Participation employeur « santé » :

Monsieur Le Maire rappelle que la participation employeur concernant la protection « santé » pour les agents est obligatoire depuis le 1^{er} Janvier 2026. Le montant minimum est de 15€ par mois et par agent, il propose le montant de 30€ par agent et par mois. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer à chaque agent qui adhère à un contrat « santé » agréée la somme de 30€ par mois à compter du 1^{er} Janvier 2026.

Approbation compte financier unique budget communal :

Le Maire quitte la séance, Mme Nadine CLOZEL préside pour le vote

Vote le CFU de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu : 466 659.23
	Réalisé : 264 244.02
	Reste à réaliser : 120 000.00
Recettes	Prévu : 466 659.23
	Réalisé : 242 538.27
	Reste à réaliser : 0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu : 644 710.04
	Réalisé : 312 870.07
	Reste à réaliser : 0,00
Recettes	Prévu : 644 710.04
	Réalisé : 637 270.70
	Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - 21 705.75

Fonctionnement : 324 400.63

Résultat global : 302 694.88

Approbation compte financier unique budget assainissement :

Le Maire quitte la séance, Mme Nadine CLOZEL préside pour le vote

Vote le CFU de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu : 59 691.50
	Réalisé : 1 212.00
	Reste à réaliser : 0.00

Recettes	Prévu : 59 691.50
	Réalisé : 59 825.36
	Reste à réaliser : 0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu : 30 555.66
	Réalisé : 27 080.23
	Reste à réaliser : 0,00

Recettes	Prévu : 30 555.66
	Réalisé : 31 319.00
	Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 58 613.36

Fonctionnement : 4 238.77

Résultat global : 62 852.13

Affectation résultats budget commune :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le CFU fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	156 262.42
- Un excédent reporté de :	168 630.62
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	324 893.04
- Un déficit d'investissement de :	21 705.75
- Un déficit des restes à réaliser de :	120 000.00
Soit un besoin de financement de :	141 705.75
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : EXCÉDENT	324 893.04
Affectation complémentaire en réserve (1068)	141 705.75
Résultat reporté en fonctionnement (002)	183 187.29
Résultat d'investissement reporté (001) : DÉFICIT	21 705.75

Affectation résultats budget assainissement :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	2 984.65
- Un excédent reporté de :	7 223.42
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	4 238.77
- Un excédent d'investissement de :	58 613.36
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un excédent de financement de :	58 613.36
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : EXCÉDENT	4 238.77
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	4 238.77
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCÉDENT	58 613.36

Convention prestation ADS (instruction urbanisme) :

Les communes ayant un PLU ou une carte communale travaillaient déjà avec le PETR, les autres communes comme la nôtre, travaillaient avec la DDT. Chacun a pu exposer son expérience. Tout le monde est plutôt satisfait de l'un ou l'autre service. Les utilisateurs de la DDT signalent que cela tient beaucoup à notre interlocutrice, Mme Dengreville, à Louhans.

Denis Prost a contacté la DDT qui avoue ne pas avoir prévu de personnel, pour le traitement de nos dossiers, le service de Louhans sera transféré à Macon. Une seule autre communauté de communes continue de travailler avec la DDT. Dernière chose, les dossiers doivent être dématérialisés.

Voici les avantages et inconvénients des deux services :

PETR : le service est payant, 142€/dossier, un PC compte pour 1, une DP compte pour 0.7, soit environ 1400€ pour Chambilly/an.

Le PETR fournit le logiciel de dématérialisation et forme le personnel communal. La convention est signée pour un an.

DDT : Le service est gratuit, mais pour l'instant le service n'est pas en place. Le risque, c'est que faute de personnel, beaucoup de dossiers reviennent en Mairie avec un accord tacite (propos confirmés par la communauté de communes précitée). Il faut savoir qu'avec un PLUi, la responsabilité du Maire est beaucoup plus engagée qu'avec le RNU. En cas de conflit, le Maire ne peut plus s'abriter derrière la DDT.

La dématérialisation n'est pas prévue même si elle est obligatoire.

Comme je n'aurais pas à assumer ce choix, j'ai demandé à Marlène d'assister à la formation dématérialisation organisée par le PETR.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

- Décide de confier au service urbanisme du PETR du Pays Charolais-Brionnais l'instruction ADS de la commune à compter du 09 Mars 2026
- Approuve les missions en matière d'ADS confiées au service urbanisme du PETR du Pays Charolais-Brionnais ainsi que toutes les autres modalités notamment financières décrites dans la convention de prestation de service ADS ci-annexée,
- Autorise le Maire à signer la convention de prestation de service ADS correspondante avec le PETR du Pays Charolais-Brionnais, ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de l'instruction de ses actes d'urbanisme.

Convention CTG (convention territoriale globale) :

La CAF finance les actions mises en place par la communauté de communes, en directions des familles et de la petite enfance (club des p'tiots, micro-crèche...). Les conventions qui nous lient sont signées pour 6 ans. A chaque renouvellement, un bilan des actions précédentes, l'évolution de la population, la liste des besoins sont dressés, et une nouvelle programmation est lancée.

Délibération : Il est proposé au Conseil de signer cette Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2030.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2030 entre la Caf de Saône-et-Loire et la commune de....
- AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Demande de subvention classe découverte école Marcigny

DATES DE LA CLASSE DECOUVERTE : du lundi 8 au jeudi 11 juin 2026

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 43 enfants (CM1/CM2)
7 adultes encadrants (dont 3 enseignantes)

PROGRAMME DU SEJOUR :

	JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	JOUR 4
MATIN	Trajet aller jusqu'à Lyon	Institut Lumière visite guidée et atelier	Musée des Beaux-Arts - Visite guidée	Musée urbain Tony Garnier - visite guidée ludique / jeu d'énigme pour découvrir les murs peints
MIDI	pique-nique tiré du sac	pique-nique fourni par le CISEL	pique-nique fourni par le CISEL	pique-nique fourni par le CISEL
APRES-MIDI	Visite guidée du Vieux Lyon et de Fourniers	Musée des Confluences visite guidée thématique à choisir ultérieurement	Musée des Carats visite guidée + déambulation dans les traboules de la Croix Rousse	Trajet retour

BUDGET :

Coût du séjour (hébergement en pension complète + activités)	11 112,43 €
Coût du transport	1 175,00 €
TOTAL Soit un coût de 285,75 € / élève	12 287,43 €

PRISE EN CHARGE FINANCIERE :

Coopérative scolaire : 25 € / élève
Familles : 80 € / élève
Mairies : 55 € / élève
APELA (association des parents d'élèves) : 125 €/élève

Une aide financière de 55 € par élève de la commune est demandée. Dans l'hypothèse où un élève ne pourrait participer à la sortie, la somme sera alors restituée à la commune. 4 enfants sont concernés dans la commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte de verser l'aide financière de 55€ par enfants soit la somme de 220€.

Participation financière tuyaux et regards :

Monsieur Le Maire explique qu'un administré route des Etangs, a refait sa clôture longeant la voirie. Il demande le busage du fossé. Comme nous l'avons fait avec ses voisins, je vous propose de prendre en charge l'achat des tuyaux. Les travaux de pose, et de remblaiement reste à la charge du demandeur. La fourniture pour 48 ml tuyaux et regards, s'élève à 1750€ht. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte de prendre en charge la somme de 1 750 HT pour les tuyaux et regards.

Infos / débat

Préparation BP 2026 :

Monsieur le Maire présente les projets des budget communal et assainissement, ils seront votés par les nouveaux élus avant le 30 Avril 2026. Pour le budget primitif communal, le Maire explique que celui-ci est équilibré en surestimant les dépenses

et en sous estimant les recettes. Le montant des prochaines dotations de l'Etat n'est encore pas connu à ce jour. Les investissements en cours sont également inscrits. Malgré cela le budget laisse apparaître un excédent important, permettant à la prochaine équipe d'envisager un début de mandat confortable.

Démission d'un agent :

L'adjoint technique contractuel a donné sa démission au profit d'un poste d'adjoint technique titulaire sur une autre commune, et a été acceptée par Monsieur Le Maire. Le poste sera vacant à partir de fin Avril 2026.

Devis broyeur micro tracteur :

Broyeur attelé derrière le microtracteur, pour des travaux comme le bord de Loire, travaux trop exigeants pour la coupe ventrale. Matériel neuf 1 650€ ht, opportunité stock 2021 à 1 290 € ht (Centurion HP 15-50). Les membres du conseil acceptent à l'unanimité le devis proposé.

Plus aucun élu ne demande la parole, la séance est levée à 20h20.



Le Maire

T. NIGAY